



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sectes

Question écrite n° 114743

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le traitement des enfants dans les sectes. Les conditions de vie des enfants de la secte Tahibas's place, près de Pau, sont des plus précaires : ils ne sont pas scolarisés, ne sont pas vaccinés, sont complètement coupés du monde et souffrent de ce fait d'« enfermement psychologique ». Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité des enfants des sectes, plus particulièrement ceux de Pau.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114743

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13492